

Demande de résiliation d'abonnement

V.09-2021

BRANCHEMENT OUVERT

(Équipé d'un éventuel dispositif de comptage)

DOSSIER COMPLÉTÉ À RENVoyer par mail :
relation.abonnes@smdea09.fr ou par
courrier : SMDEA rue du bicentenaire
09000 ST PAUL DE JARRAT

A-Propriété concernée par la demande

N° et rue : Appartement n° :
Code postal : Commune :
Référence abonnement (voir facture, 5 chiffres) :

B-Demandeur de la résiliation (abonné sortant)

☐ Société¹ (Libellé et SIRET) ¹joindre Kbis
☐ M Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu : Département (n°) :
☐ Mme Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu : Département (n°) :

JE SUIS L'ACTUEL PROPRIÉTAIRE DE LA PROPRIÉTÉ CONCERNÉE (A)

JE SUIS L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE DE LA PROPRIÉTÉ CONCERNÉE (A)

JE SUIS L'ANCIEN LOCATAIRE DE LA PROPRIÉTÉ CONCERNÉE (A) Coordonnées du propriétaire

Nom : Prénom :

Adresse :

Votre nouvelle adresse valide :

N ° et rue :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Courriel :

Informations relatives au point de comptage, à la date de la demande de résiliation :

N° de compteur : Index compteur m3 : date du relevé :
(indiquer uniquement les chiffres en noir sur votre compteur)

Emplacement du compteur : ☐ intérieur du logement ☐ en regard

La propriété concernée, définie en A, (cochez la case qui convient) :

- ☐ Est raccordée ou raccordable au réseau public d'assainissement collectif
☐ Est raccordée à un système d'assainissement non collectif (ou fosse septique)
☐ Ne génère pas d'eaux usées

Le demandeur déclare :

- Vouloir résilier de façon définitive le contrat d'abonnement susmentionné,
- Devoir s'acquitter des frais de résiliation d'abonnement, aux conditions financières établies par le SMDEA,
- Avoir pris connaissance du document d'information précontractuelle joint à la demande,
- Souhaiter bénéficier de l'exécution immédiate de sa demande,
- Se réserver le droit de se rétracter par écrit, dans un délai de 14 jours à compter de la présente demande,
- Savoir que la complète étanchéité de l'organe de sectionnement ne peut être garantie tant que le branchement n'est pas fermé (Art 12 du règlement de service)

IMPORTANT : L'abonnement et la facturation cessent à la demande expresse de résiliation d'abonnement, devant être dûment renseignée, datée et signée. Le SMDEA a la possibilité de mettre hors service l'alimentation en eau après réception et validation de la demande.

le, à
Signature(s) obligatoire du(des) demandeur(s) :

Joindre copie d'une pièce d'identité

Informations Générales - Identité

« Le respect et la préservation de l'environnement nécessitent une consommation sobre ».

Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, rue du Bicentenaire, 09000 SAINT PAUL DE JARRAT
SIRET 250 901 873 00027 / TVA intracommunautaire FR 84 25090187300027 / NAF 410Z / Tel : 05.61.04.09.00

Caractéristiques essentielles du service

En fonction de ses compétences transférées par les communes ou regroupements de communes, le SMDEA a pour missions:

- En eau potable : l'acheminement d'eau par le prélèvement dans le milieu naturel, la potabilisation et la distribution (compris la réalisation de la partie publique des branchements), conformément aux exigences du code de la santé publique.
- En assainissement collectif : la collecte (compris la réalisation de la partie publique des branchements), le transport et le traitement des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel. Le service peut également comprendre l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.
- En assainissement non collectif : le contrôle des installations d'assainissement non collectif afin de prévenir les risques sanitaires et environnementaux.
- Le service comprend également les relations avec le consommateur et/ou l'utilisateur, telles que l'information, la gestion des demandes ou encore la facturation.

Caractéristiques essentielles du service

MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS

La facture d'eau et/ou d'assainissement se compose :

- d'une part fixe comprenant l'accès au service, l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs
- d'une part variable proportionnelle aux volumes consommés (dont redevance préservation)
- des redevances Agence de l'Eau, proportionnelles aux volumes consommés.

Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont fixés annuellement par délibération de l'Assemblée Générale du SMDEA. Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par l'assemblée délibérante de l'Agence de l'Eau.

Les opérations ponctuelles de souscription/résiliation d'abonnement, ouverture/fermeture de branchement, etc. sont facturées aux tarifs en vigueur.

Les autres prestations (travaux de branchements au réseau d'eau potable, hydrocurage, etc.) sont soumises à l'accord express du demandeur, qui pourra prendre la forme d'un devis.

Le détail des tarifs des services Eau et Assainissement est disponible sur simple demande.

Modalités de paiement

Le règlement de toutes les prestations facturées par le SMDEA s'effectue auprès de la Paierie Départementale, rue Pierre Mendès France, 09000 Foix. Aucun règlement ne pourra être accepté par le SMDEA.

Délai d'exécution du service

INTERVENTIONS	DELAIS
Branchements	2 mois après la fin du délai de rétractation, ou à une date ultérieure convenue avec le propriétaire
Abonnement eau	A la fin du délai de rétractation, ou sous 48h si demande d'exécution anticipée
Travaux ponctuels	A la fin du délai de rétractation, ou immédiat si demande d'exécution anticipée

Conditions et modalités de rétractation / résiliation du contrat

DROIT DE RÉTRACTATION

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux relatifs aux services déjà fournis. L'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, à sa demande expresse, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (modèle de formulaire disponible en annexe de l'art. R121-1 du code de la consommation).

DROIT DE RÉSILIATION

Tout contrat d'abonnement souscrit court jusqu'à sa résiliation.

- **Résiliation d'abonnement avec transfert d'abonnement :** l'abonné sortant présente sa demande de transfert d'abonnement conjointement avec un abonné entrant. Dans ce cas, la résiliation de l'abonnement est effectuée sans frais et un nouvel abonnement est établi. La continuité de la fourniture de l'eau est assurée lors du transfert de l'abonnement. Chaque abonné indique, sur la demande de transfert d'abonnement, l'index relevé au jour du transfert ainsi que sa nouvelle adresse valide, faute de quoi la demande ne pourra être acceptée et l'abonnement en cours sera maintenu.
- **Résiliation d'abonnement avec cessation de fourniture d'eau :**

Les abonnements prennent fin à la demande expresse des abonnés ou à la date définie par l'abonné si celle-ci est postérieure. Quel que soit le motif de la résiliation d'abonnement, l'abonné est redevable de la part fixe pour la durée effective d'abonnement, ainsi que de la part correspondant au volume d'eau consommé.

Toute contestation peut faire l'objet d'une réclamation écrite adressée au SMDEA.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SMDEA dans la limite de leurs attributions respectives. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Vente d'Eau du SMDEA.

Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement

S.M.D.E.A Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT Tel : 05.61.04.09.00 relation.abonnes@smdea09.fr www.smdea09.fr